



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du Lundi 15 Novembre 2010**

Date de la convocation 03 Novembre 2010	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes CABRIERES
<p><b><u>PRÉSENTS</u></b> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p><b>ASPIRAN</b> : M.SATGER Jean-Noël, M.GARCIA Alain, M.MONTAGNE Thierry, Mme CAER Michèle,  <b>CABRIERES</b> : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain,  <b>CANET</b> : Mme FABRE Maryse, M.FAVIER Marc, M.BORE Jacques, M.MALBEC Sylvain,  <b>CEYRAS</b> : M.LACROIX Jean-Claude, Mme BARRE Berthe,  <b>CLERMONT L'HERAULT</b> : M.GARROFE Gilbert, M.SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M.FABREGUETTES Bernard, M.GALTIER René,  M.BARON Bernard, Mme CAZALET Claude, M.DIDELET Serge, M.GOUTTES Gérard, M.Ahmed SERRADJ, M.RUIZ Salvador,  <b>FONTES</b> : M.BRUN Olivier, Mme MIRET Christine,  <b>LIAUSSON</b> : M.BETZ Bruno,  <b>LIEURAN CABRIERES</b> : Mme PUJOL MONNIER Chantal, M.BERNARD Jacques,  <b>MERIFONS</b> : M.OLLIER Pierre,  <b>MOUREZE</b> : M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves,  <b>NEBIAN</b> : M.LIEB François, M.BARDEAU Francis, M.ESTEVE Bernard,  <b>OCTON</b> : M.COSTE Bernard, M.LUGAGNE Jérôme,  <b>PAULHAN</b> : M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M.QUEROL Jean-François, M.LEBREAU Jean-Jacques, M.MERCET Pierre, Mme DJUROVIC Aleksandra,  <b>PERET</b> : M.BILHAC Christian, M.MONTAGNE Jacques, M.AZAM Joël,  <b>SALASC</b> : M.COSTES Jean,  <b>USCLAS D'HERAULT</b> : M.FOULQUIER-GAZAGNE Bernard, M.RIGAUD Christian,  <b>VALMASCLE</b> : M.VALENTINI Gérald,  <b>VILLENEUVETTE</b> : M.VIDAL Eric.</p> <p><b><u>PROCURATIONS</u></b> :</p> M.JURQUET Henri à M.CAZORLA Alain M.MARTINEZ Christian à M.COSTE Bernard, M.VEDEL Jean-Louis à M.GAIRAUD Francis, M.DRUART David à M.BARDEAU Francis, Mme FONT Chantal à M.COSTES Jean, Mlle VALENTINI Martine à M.VALENTINI Gérald.		

**Objet : Campagne de communication sur le tri des déchets – Convention de partenariat avec le Syndicat Centre Hérault.**

Monsieur SATGER informe les membres du conseil communautaire que le Syndicat Centre Hérault et les Communautés de Communes du Clermontais, du Lodévois et Larzac et de la Vallée de l'Hérault dans le cadre de leur mission de service public de collecte et traitement des déchets ont souhaité lancer une campagne de communication commune sur le tri pour sensibiliser les administrés du territoire et faire progresser la quantité de déchets valorisés.

Il propose d'approuver une convention définissant les modalités administratives, techniques et financières de ce projet comme suit :

- **Pilotage du projet :**

La coordination de cette campagne est confiée au Syndicat Centre Hérault qui engagera une agence de communication pour la définition et la création des supports.

La commission communication du Syndicat Centre Hérault sera chargée de suivre ce projet.

- **Financement**

Demande de subventions :

Le Syndicat Centre Hérault pourra demander des subventions pour financer cette campagne. Il sera « mandataire » et « interlocuteur exclusif » auprès des financeurs potentiels.

La Communauté de Communes du Clermontais s'engage à respecter les règles générales d'attribution et de versement des aides des financeurs et les dispositions de la convention de financement. Elle renonce à tout recours et à toute demande de réparation et d'une façon générale à toute réclamation indemnitaire à l'encontre des financeurs du fait de l'inexécution totale ou partielle des obligations du Syndicat Centre Hérault telles que celles-ci résulteraient de la présente convention.

Répartition du financement

Le Syndicat Centre Hérault prendra en charge les coûts suivants:

- la conception des supports (affiche, brochure, encart presse, dossier de presse, site Internet, minutes du tri, ...),
- la fabrication de l'ensemble des supports hormis les panneaux destinés à équiper les camions de Communautés : panneaux pour les camions de collecte du Syndicat Centre Hérault et les points tri, les brochures, les affiches A3, le stand pour les marchés,
- la diffusion des encarts presse, des minutes du tri et la distribution des brochures.

Il ajoute que la Communauté de Communes du Clermontais prendra en charge le financement des panneaux destinés à équiper ses camions de collecte. Afin de bénéficier des subventions demandées par le SCH, le Syndicat Centre Hérault prendra en charge la commande et le paiement de la facture et demandera à La Communauté de Communes du Clermontais une contribution financière hors subvention.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur SATGER, et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** la convention de partenariat avec le Syndicat Centre Hérault, telle que présentée ci-dessus,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes, et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
de Communes du Clermontais,

Alain CAZORLA.